



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.308**

Séance publique du

3 juin 2013

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130603-27553- DE-1-1_0
Date de signature : 05/06/13
Date de réception : mercredi 5 juin 2013
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET** : SECTEUR SOLIDARITE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS : MEDECINS DU MONDE, CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION LOCALE D'AIX EN PROVENCE - ADOPTION DE L'AVENANT N ° 1 - EXERCICE 2013

Le 03/06/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28/05/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Héliot BRAMI à Mme Odile BONTHOUX, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Jules SUSINI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Victor TONIN à Mme Catherine SILVESTRE

**Excusés sans pouvoir :**

M. Lucien AMBROGIANI, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



16.03

**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
  
D.G.A.S Qualité de Vie  
AMFA/8927

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 03/06/13

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Catherine SILVESTRE

**Nomenclature** : 7.5 Subventions

**Politique Publique** : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE  
ASSOCIATIVE ET COMMERÇANTE

**OBJET** : SECTEUR SOLIDARITE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE  
FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS : MEDECINS DU MONDE, CROIX ROUGE  
FRANCAISE DELEGATION LOCALE D'AIX EN PROVENCE - ADOPTION DE L'AVENANT N  
° 1 - EXERCICE 2013 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Commune d'Aix-en-Provence apporte son concours sous forme de subventions de fonctionnement à diverses associations afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sociale présentant un intérêt public local.

Afin de maintenir ces activités, je vous propose d'octroyer aux associations « Médecins du Monde » et « Croix Rouge Française délégation locale d'Aix-en-Provence », les subventions présentées dans le tableau ci-dessous qui indique le montant global des subventions accordées par la Commune pour les années 2011 et 2012, ainsi que le montant des subventions proposées pour 2013.

1) Médecins du Monde :

La délégation régionale de cette association est la représentation de Médecins du Monde France sur notre territoire, localisée au sein du Pôle Humanitaire, c'est un lieu d'orientation et de décision dont les objectifs prioritaires sont de soigner les populations les plus vulnérables dans des situations de crise ou d'exclusion.

Le Centre d'Accueil, de Soins et d'Orientation (C.A.S.O) d'Aix-en-Provence est ouvert trois matinées par semaine de 9 h à 12 h. Son équipe est composée de 21 personnes : 8 médecins, 10 infirmières, 1 pharmacien, 1 psychologue, 1 dentiste (également personne ressource assurant l'accueil et l'orientation des patients).

2) Croix Rouge Française - délégation locale d'Aix-en-Provence :

Cette association dont la fonction est de prévenir et d'apaiser toutes les souffrances humaines exerce ses fonctions dans cinq secteurs principaux : l'urgence et le secourisme, l'action sociale, la santé, la formation et la solidarité internationale. Elle est aidée pour cela par 340 bénévoles.

Une convention tri-annuelle d'objectifs entre la Croix Rouge, la Commune d'Aix-en-Provence et le Centre Communal d'Action Sociale d'Aix a été validée par le Conseil Municipal du 29 avril 2013 pour les années 2013, 2014 et 2015 concernant le Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Social (CHAS) Henry Dunant pour le financement de son fonctionnement et la pérennisation de son activité. Il s'agit aujourd'hui de l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la délégation locale. De ce fait le montant total de l'aide financière apportée à la Croix Rouge Française étant supérieur à 23 000 € il est nécessaire d'établir un avenant à la convention citée plus haut.

N° de tiers	Associations	2011	2012	2013	OBJET
3042	Médecins du Monde	3 500 €	3 500 €	3 500 €	Soigner les populations les plus vulnérables dans des situations de crise ou d'exclusion partout dans le monde et en France.
9210	Assoc. La Croix Rouge	5 000 €	5 000 €	5 000 €	Améliorer l'état de santé des personnes en favorisant leur accès aux droits et à la santé. Prévenir et apaiser toutes les souffrances humaines.

Ces demandes ont été validées le 6 mai 2013.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'avenant annexé au présent rapport.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer cet avenant.
- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions de fonctionnement pour l'année 2013.
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget 2013, ligne 92520 6574 1740, qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.308 - SECTEUR SOLIDARITE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS : MEDECINS DU MONDE, CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION LOCALE D'AIX EN PROVENCE - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 - EXERCICE 2013**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 48</b>
<b>Présents</b>	<b>: 41</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 48</b>
<b>Pour</b>	<b>: 48</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO,**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 05/06/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS  
ET DE PARTENARIAT VOTEE PAR DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2013**

Entre :

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Maire en exercice, autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du Ci-après dénommée « La Commune »

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Aix-en-Provence ci-après désigné « le CCAS », représenté par :  
Madame Catherine SILVESTRE, Vice Présidente en exercice.

Et :

L'association « Croix Rouge Française » délégation locale d'Aix-en-Provence, dont le siège social est situé 33 cours des Arts et Métiers, 13100 Aix-en-Provence, représentée par son Président en exercice autorisé à cet effet par décision du Conseil d'Administration, Ci-après dénommée « l'association ».

## **PREAMBULE**

La Commune d'Aix-en-Provence a, par délibération du 29 avril 2013 n° 2013.201, adopté une convention d'objectifs sur la base d'un montant de 118 000 € (cent dix huit mille euros) relative au fonctionnement et à la pérennisation de l'activité du Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Social (CHAS) Henry Dunant géré par l'association Croix Rouge Française délégation d'Aix-en-Provence.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'association une subvention complémentaire de 5 000 € (cinq mille euros) dans le cadre de son action d'aide aux personnes en difficultés.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1**

La subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros) sera versée en une seule fois après l'approbation du présent avenant par le Conseil Municipal.

## **ARTICLE 2**

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établie entre la Ville et l'association demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour la Commune  
D'Aix-en-Provence  
Le Maire

Pour le CCAS,  
La Vice-Présidente

Pour l'association  
Le Président



**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS  
ET DE PARTENARIAT VOTÉE PAR DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2013**

Entre :

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Maire en exercice, autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du Ci-après dénommée « La Commune »

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Aix-en-Provence ci-après désigné « le CCAS », représenté par :  
Madame Catherine SILVESTRE, Vice Présidente en exercice.

Et :

L'association « Croix Rouge Française » délégation locale d'Aix-en-Provence, dont le siège social est situé 33 cours des Arts et Métiers, 13100 Aix-en-Provence, représentée par son Président en exercice autorisé à cet effet par décision du Conseil d'Administration, Ci-après dénommée « l'association ».

## **PREAMBULE**

La Commune d'Aix-en-Provence a, par délibération du 29 avril 2013 n° 2013.201, adopté une convention d'objectifs sur la base d'un montant de 118 000 € (cent dix huit mille euros) relative au fonctionnement et à la pérennisation de l'activité du Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Social (CHAS) Henry Dunant géré par l'association Croix Rouge Française délégation d'Aix-en-Provence.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'association une subvention complémentaire de 5 000 € (cinq mille euros) dans le cadre de son action d'aide aux personnes en difficultés.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1**

La subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros) sera versée en une seule fois après l'approbation du présent avenant par le Conseil Municipal.

## **ARTICLE 2**

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établie entre la Ville et l'association demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour la Commune  
D'Aix-en-Provence  
Le Maire

Pour le CCAS,  
La Vice-Présidente

Pour l'association  
Le Président

